

## **IGT FORMATION CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Article 1. Généralités**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont applicables à tous les stagiaires, entreprises comme particuliers, et à tous types de formations.

L'inscription à une formation dispensée par IGT FORMATION implique l'acceptation entière et sans réserve du stagiaire aux présentes CGV, ainsi qu'au règlement intérieur qui aura été transmis au stagiaire lors de son inscription. Toute mission de formation peut s'inscrire dans le cadre des dispositions des articles L. 6313-1 et suivants du Code du travail.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la conclusion du contrat de formation.

Les CGV sont complétées par une convention de formation dans l'hypothèse où la formation est souscrite par une personne morale ou par un contrat de formation dans l'hypothèse où la formation est souscrite par une personne physique. En cas de contradiction entre les CGV et la convention de formation ou le contrat de formation conclu, les dispositions des CGV primeront.

### **Article 2. Souscription**

Le processus de souscription à une formation proposée par IGT FORMATION s'effectue dans les locaux d'IGT FORMATION.

Après avoir validé son inscription, le stagiaire recevra un email contenant une proposition personnalisée, les CGV, la convention de formation ou le contrat de formation, ainsi que le règlement intérieur.

### **Article 3. Obligations du stagiaire**

Le stagiaire doit se conformer aux instructions et règles de conduite établies par IGT FORMATION et détaillées dans le règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner l'exclusion du stagiaire selon les conditions prévues par le règlement intérieur. En cas d'exclusion, le paiement du coût des stages reste intégralement acquis à IGT FORMATION et doit être effectué aux dates stipulées contractuellement. Pendant la durée du stage, les stagiaires demeurent responsables de leurs faits et gestes pour tous dommages corporels, matériels, immatériels directs et indirects qu'ils pourraient causer au cours du stage.

### **Article 4. Délai de rétractation**

#### **4.1 Délai de rétractation applicable pour les contrats de formation conclu à titre individuel**

Si le stagiaire conclut le contrat de formation à titre individuel et à ses frais il dispose, conformément aux dispositions du Code du travail en vigueur, d'un délai de rétractation de dix (10) jours à compter de la signature du contrat de formation. Dans le cas où le stagiaire souhaiterait faire usage de cette faculté de rétractation, il devra informer IGT FORMATION par lettre recommandée avec avis de réception postal adresser à l'adresse suivante IGT FORMATION - Service Réclamation

77, rue Danton - 93310 Le Pré-St-Gervais

Le stagiaire ayant exercé son droit de rétractation sera remboursé de l'intégralité des sommes qu'il aura le cas échéant versées.

Le délai de remboursement est de quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

#### 4.2 Absence de délai de rétractation dans le cadre de la conclusion d'une convention de formation

Les personnes morales souscrivant une convention de formation professionnelle, sur place, ne bénéficient d'aucun délai de rétractation, conformément à la législation applicable en vigueur.

### **Article 5. Prix - modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués sur les plaquettes de formation disponibles dans les locaux d'IGT FORMATION. Les prix sont indiqués en euros hors taxe.

Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de conclusion de la convention ou du contrat de formation.

Le montant dû au titre de la formation souscrite dans le cadre d'une convention de formation doit être payé lors de la souscription.

Les formations dispensées par IGT FORMATION étant des formations de courte durée, le montant dû au titre de la formation souscrite dans le cadre d'un contrat de formation doit être intégralement réglé au plus tard le 1er jour de la formation.

Le règlement du prix des formations peut être réalisé par carte bancaire, par virement bancaire ou par espèces pour tout montant n'excédant pas 1000€. Les moyens de paiement acceptés peuvent varier selon le mode de souscription utilisé. Ils sont précisés respectivement dans les locaux d'IGT FORMATION.

Retard de paiement –dans le cas de formations souscrites par des professionnels (personnes morales ou non)

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application par IGT FORMATION de pénalités. En outre, IGT FORMATION se réserve le droit de ne pas accepter le candidat au stage de formation.

En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera applicable conformément aux dispositions légales en vigueur, cette indemnité pouvant être augmentée, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire.

### **Article 6. Financement**

Cas où l'entreprise où est employé le stagiaire cotise à la formation continue et prend en charge en partie ou en totalité le montant de la formation.

Le stagiaire devra joindre à l'inscription le document de prise en charge de l'entreprise ou de l'organisme chargé de gérer les fonds de formation de l'entreprise (AGEFIOE ou O.P.C.A., l'AGEFOS PME, l'AFT FORMATION CONTINUE, INTERGROS, FAFEA ou FAFSEA pour les exploitants agricoles).

Cas où l'entreprise où est employé le stagiaire ne dispose plus de fonds de formation

Il est possible de faire appel à un FONGECIF. Cet organisme peut prendre en charge au titre du congé individuel de formation (C.I.F.) sous certaines conditions. Il revient au stagiaire de se renseigner sur les modalités de financement du FONGECIF.

Cas où le stagiaire est un demandeur d'emploi

Il est possible de demander une prise en charge par le Pôle Emploi. Un conseiller Pôle Emploi donnera la marche à suivre et étudiera le moyen de financement adapté à la situation du stagiaire (Pôle Emploi, le Conseil Général ou le Conseil Régional selon les cas). Certaines municipalités peuvent également apporter une aide financière grâce à leurs fonds sociaux.

Si le stagiaire est un particulier n'ayant pas trouvé de financement. Il revient au stagiaire de contacter IGT FORMATION pour plus de renseignements.

### **Article 7. Annulation-Report**

Dans le cas d'une annulation ou d'un report au-delà du délai de rétractation du fait du stagiaire, et hors cas de force majeure, ce dernier doit en informer IGT FORMATION par lettre recommandée avec avis de réception postal, dans les 10 jours à compter de sa décision d'abandon. Dans ce cas, les sommes déjà versées restent acquises à IGT FORMATION.

IGT FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session si le nombre de stagiaires est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. IGT FORMATION informera le stagiaire de sa décision au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant le début du stage. Le stagiaire pourra alors reporter ou annuler son inscription. Si le stagiaire souhaite reporter son inscription, il devra adresser à IGT FORMATION une lettre avec avis de réception postal l'informant de sa nouvelle date de formation. En cas d'annulation, l'ensemble des sommes versées sera remboursé au stagiaire sous trente (30) jours.

### **Article 8. Abandon**

En cas d'abandon en cours de formation pour raison de force majeure (accident/maladie/décès) et sur présentation d'un justificatif, la formation sera facturée sur la base de la durée des prestations de formation réellement réalisées. Le stagiaire sera autorisé à se présenter à une nouvelle session dans un délai d'un (1) mois à compter de la date d'abandon, sous réserve du règlement des frais d'inscription pour cette nouvelle session.

### **Article 9. Données personnelles**

Les données personnelles des personnes souscrivant à une formation auprès d'IGT FORMATION font l'objet d'un traitement des données personnelles régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Ce traitement est réalisé aux fins d'exécution du contrat, conformément aux dispositions issues de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Il vise notamment à permettre la gestion de commandes ou le suivi de demandes. Les personnes dont les données personnelles sont collectées et traitées disposent d'un droit d'accès, de rectification de suppression et d'opposition en adressant un courrier à l'adresse suivante : IGT FORMATION - Service Réclamation 77, rue Danton - 93310 Le Pré-St-Gervais.

IGT FORMATION prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont transmises.

IGT FORMATION est susceptible d'utiliser les données personnelles du stagiaire aux fins de prospection commerciale pour ses propres services. Le stagiaire peut s'opposer à cette utilisation s'il le souhaite. Par ailleurs, dans le cadre de ses partenariats et sous réserve du consentement exprès du stagiaire, IGT FORMATION peut être amenée à communiquer des données personnelles à des partenaires tiers à des fins de transmission de propositions commerciales par voie électronique.

Le site internet de l'IGT FORMATION a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro 1906196.

### **Article 10. Responsabilité**

La seule obligation d'IGT FORMATION aux termes des présentes CGV consiste à dispenser les cours correspondants au(x) stage(s) prévu(s) sans obligation de résultat quant aux acquisitions de connaissance des stagiaires.

### **Article 11. Documentation**

Les stagiaires pourront conserver la documentation qui leur sera remise pendant le stage étant entendu qu'IGT FORMATION détient les droits de propriété intellectuelle sur les formations qu'elle dispense et notamment sur tous les supports de formation quel qu'en soit la forme. La reproduction de tout support de formation est en conséquence strictement interdite sans l'autorisation préalable d'IGT Formation.

### **Article 12. Contestation**

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, le stagiaire et IGT FORMATION tenteront de régler le litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable, les parties feront application des stipulations figurant respectivement dans la convention de formation ou le contrat de formation.